

## Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2002

### *Ordre du jour :*

1. Procès-verbal de la séance du 18 mars 2002
2. Assermentation de Mme Marinette Gorgerat
3. Arrêté d'imposition (préavis municipal No 04/02)
4. Réfection des collecteurs EC/EU entre le carrefour du Moty-Rte d'Ecublens et le chemin du Grand-Pré, partie aval (préavis municipal No 05/02)
5. Comptes 2001 (préavis municipal No 06/02)
6. Motion déposée par la Commission d'étude pour un site Internet
7. Communications municipales
8. Communications du Bureau
9. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Marc Landolt, Président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les Conseillères et Conseiller, la presse, le public et la Municipalité présente in corpore. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 45 du règlement communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 55 membres du Conseil. Se sont excusés : Addor Adelheid, Clerici Sandrine, Gandillon Philippe, Rieben Cédric et Rouault Samuel.

MM. Willi Glur et Jean-Bernard Racine fonctionnent comme scrutateurs.

### **1. Procès-verbal du 18 mars 2002**

M. Roland Racine précise que, à la page 12, une faute d'orthographe concerne M. Gandillon. Aucune autre remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Assermentation de Mme Marinette Gorgerat**

Conformément à l'art. 5 du R.C., le Président procède à l'assermentation de Mme Marinette Gorgerat.

### **3. Arrêté d'imposition (préavis municipal No 04/02)**

La parole est donnée à M. Philip Panchaud, Syndic, qui précise que jusqu'à ce jour nous ne connaissons pas encore les résultats pratiques d'Etacom et qu'il serait toujours possible de présenter un nouveau préavis si cela s'avérait nécessaire.

M. Jean-Nicolas Muff, Président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée.

M. Jean-Marc Landolt, Président, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

En conséquence, le CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 04/02,
- Vu le rapport de la Commission des Finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- de renouveler l'arrêté d'imposition tel qu'actuellement en vigueur pour une période de 2 ans, soit pour les années 2003 et 2004, tel que présenté en annexe du préavis 04/02 dont il fait partie intégrante.

#### **4. Réfection des collecteurs EC/EU entre le carrefour du Moty-Rte d'Ecublens et le chemin du Grand-Pré, partie aval (préavis municipal No 05/02)**

M. Michel Pache, Municipal, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Eric Maillefer, Président de la commission ad'hoc, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Nicolas Muff, Président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est ouverte. M. Philippe Diserens demande des explications quant au tracé de ces collecteurs et demande si l'on va profiter de l'occasion pour éviter que les deux collecteurs se croisent. M. Michel Pache confirme cette opération.

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Marc Landolt, Président, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

En conséquence, le CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 05/02,
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier l'objet,
- Vu le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- d'accorder à la municipalité un crédit de **fr. 103'300.—** pour la réfection des collecteurs EC/EU entre le carrefour du Moty – route d'Ecublens et le chemin du Grand Pré, partie aval,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans.

#### **5. Comptes 2001 (préavis municipal No 06/02)**

M. Jean-Marc Landolt, Président, rappelle qu'il faut distinguer deux éléments dans ce préavis : d'une part la gestion et d'autre part les comptes de l'année 2001. La votation sur les conclusions du préavis portera à la fois sur les comptes, le rapport de gestion de la municipalité et le rapport de la commission de gestion.

M. Philip Panchaud, Syndic, n'a pas de grandes précisions à apporter au rapport vu que ni lui, ni M. Simonet n'étaient en poste l'année dernière, mais relève que dit rapport relève bien ce qui s'est passé en 2001.

Mme Monique Brandt, Présidente de la commission de gestion, n'a rien à ajouter à son rapport sinon qu'elle précise que dite commission a repris l'esprit de la motion de la dernière commission en reprenant certains points en suspens.

Mise en discussion du rapport de gestion :

- M. Rolf Vogel : page 5 chiffre 6. Demande des précisions sur la phrase « *il nous paraît important de veiller à ne pas continuer d'augmenter la fortune actuelle* ». Mme Brandt répond que ce point a soulevé beaucoup de discussions et par souci de ne pas trop capitaliser, une baisse d'impôt pourrait être envisagée.
- M. Philippe Diserens rappelle qu'un droit de superficie a été signé avec la maison Outilloc SA et que maintenant que l'immeuble est construit, cette raison sociale n'apparaît pas. M. Philip Panchaud, Syndic, répond qu'effectivement les locaux ont été inaugurés il y a quelques jours, que la société Outilloc SA fait partie du groupe Amman implanté dans toute la Suisse et va prochainement changer de nom, raison pour laquelle les enseignes sont distinctes.

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Marc Landolt, Président, procède à la lecture des comptes par tête de chapitre, sans lire le détail des postes. Les Conseillères et Conseillers peuvent intervenir à chaque instant et poser leurs questions en levant la main durant l'énumération des postes.

- M. Thierry Lambelet demande en quoi consiste le « fonds Bavaud ». Il lui est répondu que c'est une participation aux charges scolaires.

Chaque Conseillère et Conseiller a reçu à titre consultatif, un exemplaire des comptes 2001 de l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges - Denges – Echandens – Lonay. Ce document n'est pas soumis au vote.

La discussion est ouverte au sujet des comptes 2001.

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Marc Landolt, Président, donne lecture des conclusions du préavis No 06/02 et l'on passe au vote à main levée.

En conséquence, le CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 06/02,
- Vu le rapport de gestion de la Municipalité
- Vu le rapport de la commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### A L'UNANIMITE

1. Accepte les comptes 2001 de la bourse communale, ainsi que les comptes de fonctionnement et les bilans tels qu'ils sont présentés,
2. Donne décharge de son mandat à la Commission de gestion,
3. Donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2001.

## **6. Motion déposée par la commission d'étude pour un site Internet**

Chaque Conseillère et Conseiller a reçu un texte de cette motion en début de séance.

M. Jean-Marc Landolt, Président, donne la parole au Président de la commission d'étude M. Pierre-Alain Rotzetta qui n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est ouverte. Personne ne souhaite prendre la parole, il est passé au vote à main levée sur la prise en considération de cette motion déposée par l'ensemble des membres de la commission.

Cette motion est acceptée A L'UNANIMITE et est transmise à la Municipalité.

## **7. Communications municipales**

### **M. Philip Panchaud**

EtaCom - Report des charges sur les communes. En date du 8 mai dernier, la municipalité a reçu un courrier du Chef du Département des institutions et des relations extérieures, M. Pierre Chiffelle, dont voici le contenu :

*Monsieur le Syndic,*

*Votre correspondance du 26 mars 2002 m'est bien parvenue et a retenu toute mon attention. Je transmets votre missive au Service de justice, de l'intérieur et des cultes, en charge du dossier, afin qu'il se détermine. Dès que je serai en possession des éléments requis, je ne manquerai pas de veiller à ce que vous soyez renseigné.*

*Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Syndic, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.*

On voit la vitesse à laquelle l'Etat donne suite à ses affaires !

UCV. La Municipalité a reçu, par le biais de son syndic, une lettre d'un habitant de la Commune annonçant que 20 communes avaient quitté l'UCV et espérait qu'Echandens n'en faisait pas partie. Pour le moment, aucune décision n'a été prise bien que l'efficacité de l'UCV soit encore à démontrer.

En effet, de nombreuses personnes du comité de l'UCV étant également députés, ils jouent en même temps le rôle de la « carotte » et du « bâton ».

### **M. Guy Richard**

#### Tondeuse Iseki, livrée le 16 mai 2002

En date du 18 mars, vous avez accordé un crédit de fr. 56'000.-- pour l'achat d'une tondeuse ramasse-feuilles et gazon.

Le choix de la municipalité s'est porté sur une machine de marque Iseki.

Le prix a été négocié à fr. 53'000.--, somme à laquelle il faut ajouter les différentes taxes d'immatriculation de fr. 282.90.

Cette machine nous a été livrée le 16 mai et nous donne entière satisfaction.

#### Journée « coup de balai »

La journée « coup de balai » a eu lieu le 20 avril 2002 et a rassemblé environ 100 personnes. Elle s'est terminée en toute convivialité au refuge où les participants ont pu apprécier une bonne soupe ainsi que des saucisses grillées.

**M. Michel Simonet****Commission aide humanitaire**

En date du 30 avril 2002, la Commission aide humanitaire s'est réunie au Château en présence de Mmes Heidi Addor, Ruth Bohner, MM. Philippe Martin, Jean-Nicolas Muff, Edy Bridy, Philip Panchaud, Michel Simonet.

Plusieurs demandes nous ont été transmises, à savoir :

- 1) L'association Echandens-Starchiojd, par l'intermédiaire de son représentant M. Martin Bettler, nous transmet une demande concrète de la municipalité de Starchiojd qui souhaite faire reconstruire un pont actuellement en bois, dont l'état de délabrement est tel que les camions et tracteurs ne peuvent plus l'emprunter. Le devis actuel se monte à fr. 120'000.--. L'association est prête à mettre fr. 5'000.-- sur ce projet et demande si notre Commune est prête à soutenir ce projet pour un montant maximum de fr. 25'000.--.
- 2) Demande de M. Jean Martin qui nous transmet une requête du Dr Jacques Courtejoie et de ses collaborateurs du Centre pour la promotion de la santé de Kangu-Mayombe, en République démocratique du Congo (ancien Zaïre), qui sollicitent les fonds nécessaires à équiper quatre écoles d'infirmières d'une bibliothèque qui leur fait grandement défaut.
- 3) Demande de Mme Marie-Antoinette Belet, domiciliée à Ecublens, qui nous sollicite pour soutenir financièrement un projet de construction d'un centre de formation de paysans pour la fabrication de miel à Fada N'Gouma, au Burkina Faso.
- 4) Demande de la FEDEVACO (Fédération Vaudoise de Coopération) qui sollicite notre Commune afin que nous soutenions l'un ou l'autre de ses projets 2002.
- 5) Mme Ruth Bohner nous présente une demande de soutien de Mme Katia Van Weel, domiciliée à Denges, en faveur de la scolarisation de jeunes filles du Burkina Faso, école destinée uniquement aux filles sans espoir d'accéder à l'école.

Après discussion et analyse de chaque demande, la Commission décide à l'unanimité :

- De ne pas entrer en matière concernant la demande de Mme Belet pour le financement d'un centre de formation de paysans pour la fabrication du miel,
- De verser à FEDEVACO la même somme que l'année passée, soit fr. 8'000.-- pour un projet de leur choix en les priant, comme jusqu'à ce jour, de nous renseigner sur le suivi,
- D'allouer un montant de fr. 4'500.-- au Dr Jacques Coutejoie pour l'équipement d'une bibliothèque dans des écoles d'infirmières de la République démocratique du Congo,
- D'allouer un montant de fr. 2'500.-- à la Fondation Katia Van Weel en faveur de la scolarisation de jeunes filles au Burkina Faso,
- D'attribuer la somme de fr. 25'000.-- à l'association Echandens-Starchiojd pour la reconstruction d'un pont, pour autant que toutes les assurances de sérieux soient données.

Ainsi, c'est une somme de fr. 40'000.-- qui est attribuée, soit fr. 20'000.-- pris sur le budget courant 2002 et fr. 20'000.-- pris sur le compte 9.282.040 « Fonds pour aide humanitaire » qui se monte actuellement à fr. 53'500.--.

**M. Ernest Carrel****Recours Junod & Consorts contre l'autorisation préalable d'implanter un immeuble multifonctions sur la parcelle No 209, propriété de la société M. Rosat SA**

En date du 10 juillet 2001, la municipalité d'Echandens accordait à la société M. Rosat SA l'autorisation préalable d'implantation pour un immeuble sur la parcelle No 209, sise au chemin des Jordils, levant l'opposition formulée par 10 recourants.

Les recourants ont fait recours au Tribunal Administratif en date du 2 août 2001.

Le Tribunal Administratif, après avoir requis l'avis de la Commission cantonale consultative d'urbanisme et d'architecture, s'est prononcé comme suit le 22 mai 2002 :

- Le recours est rejeté,
- La décision de la municipalité d'Echandens du 10 juillet 2001 est maintenue,
- Un émolument de justice de fr. 2'500.-- est mis à la charge des recourants,
- Les recourants sont solidairement débiteurs de la Commune d'Echandens d'une somme de fr. 1'500.-- à titre de dépens,
- Les recourants sont solidairement débiteurs de la société M. Rosat SA d'un montant de fr. 1'500.-- à titre de dépens.

Le présent arrêt n'a pas fait l'objet d'un recours de droit administratif au Tribunal Fédéral.

## **8. Communications du Bureau**

Résultats des votations du 2 juin dernier :

Votations fédérales :

Code pénal (interruption de grossesse) : participation 54,22% (86,92% oui – 13,08% non)

Initiative mère-enfant : participation 54,01% (11,70% non – 88,30% non)

Votations cantonales :

Initiative Vaud-Genève : participation 53,58% (23,39% oui – 76,61% non)

Suppression de la nomination des fonctionnaires : participation 53,43% (73,72% oui – 26,28% non)

Augmentation des indemnités des députés : participation 53,07% (31,63% oui – 68,37% non)

Ces votations ont, pour la première fois sur sol vaudois, été organisées avec le vote par correspondance généralisé. Le système a d'une manière générale bien fonctionné. Il faut cependant relever que si ce système appelé VOTELEC présente des avantages indéniables pour les citoyens, le travail de dépouillement est sensiblement plus conséquent. Les citoyens ont parfaitement su utiliser le nouveau matériel, à quelques exceptions près. Certains ajustements seront certainement faits pour le prochain scrutin du 22 septembre 2002 qui comportera notamment les points suivants :

- élection des jurés cantonaux,
- la nouvelle constitution vaudoise,
- l'initiative populaire « pour le versement au fonds AVS des réserves d'or excédentaires de la BNS » et le contre-projet « l'or à l'AVS , aux cantons et à la fondation »
- la loi sur le marché de l'électricité.

La date de la sortie du Conseil est confirmée pour le samedi 21 septembre (traditionnel tour de la Commune).

Les dates provisoires des prochains conseils sont les 28 octobre et 2 décembre 2002.

## **10. Divers et propositions individuelles**

M. Philippe Martin souligne sa satisfaction sur le bon taux de participation aux dernières votations bien que les objets n'avaient pas de grands enjeux communaux.

M. Jean Martin nous encourage à lire attentivement le texte de la nouvelle constitution vaudoise et précise qu'une soirée d'information est organisée par la commune de Lonay le 5 septembre 2002.

Il remercie la Municipalité et la commission Aide humanitaire pour les choix et décisions qu'elle a prises et félicite notre Commune de l'engagement qu'elle maintient.

M. Roger Métry s'inquiète de la vitesse à laquelle on roule sur la Route de la Gare et demande si l'on ne peut pas intervenir avant la pose définitive du revêtement bitumineux. M. Michel Pache, Municipal, lui répond que des analyses ont été faites, que le trafic est apparemment correct et qu'on ne peut pas mettre n'importe quoi sur une route cantonale. Toutefois, une demande sera encore faite au Voyer afin de réduire la vitesse sur cet axe.

M. Michel Faucherre constate que la personne qui s'occupe de la presse à cartons de la déchetterie enjambe dangereusement la barrière pour procéder à la mise en marche ou à l'arrêt de cette machine. Il demande s'il n'y a pas moyen de sécuriser cette machine car en cas de chute, il n'y aurait peut-être personne pour l'arrêter. M. Guy Richard, Municipal, répond que des directives ont été données au personnel communal pour l'utilisation de cette presse et précise qu'il ne peut être présent pour voir si elles sont respectées.

M. Jean-Pierre Nerny demande s'il ne serait pas possible d'installer l'eau courante à la déchetterie. M. Guy Richard, Municipal, répond que la question pourrait être étudiée.

M. Arnaud Isoz demande la possibilité de fermer à toute circulation la Rue du Château entre la place de jeux et la place du Saugey pour la soirée du 1er août pour des raisons de sécurité évidentes. M. Michel Pache, Municipal, répond que le nécessaire sera fait et qu'une déviation sera mise en place comme pour les manifestations qui ont lieu au Château.

Mme Claudine Curtet appuie la remarque de M. Faucherre, surtout en pensant aux enfants. Il lui est répondu que la déchetterie n'est pas une garderie et que chaque parent est responsable de ses enfants, étant précisé qu'une nouvelle instruction sera donnée au personnel communal.

M. Rolf Vogel nous apporte quelques nouvelles de l'ACRM qui a tenu sa première séance statutaire 2002 le 26 juin dernier. Il nous précise que notre Syndic, M. Philip Panchaud, a été élu vice-président de dite association et nous précise qu'une nouvelle commission a été nommée pour l'étude d'un nouveau tracé autoroutier et que MM. Carrel et Richard représenteront la commune d'Echandens.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h.00

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Marc Landolt

Claire-Lise Martin